



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par les présentes donné par la soussignée, à tous les contribuables de la Ville de Daveluyville, que :

1. Lors d'une séance extraordinaire tenue le 24 avril 2017, le Conseil a adopté le projet de règlement intitulé « Projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 480 de l'ancienne Ville de Daveluyville afin de modifier certaines dispositions relatives aux bâtiments accessoires »;
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le lundi 29 mai 2017 à 18 h 30, à la salle des délibérations située au 362, rue Principale à Daveluyville. L'objet de cette assemblée est de recevoir les commentaires de la population concernant les modifications apportées au règlement de zonage de l'ancienne Ville de Daveluyville. Les éléments principaux sont :
 - l'implantation des bâtiments complémentaires en marge avant dans la zone R-5 et R-8 à une distance minimale de 25 mètres de la ligne avant,
 - l'implantation des piscines résidentielles en cour latérale ou arrière, à une distance minimale de 1.5 mètre des lignes latérales et arrières.
3. Ce projet peut être consulté à l'Hôtel de Ville de Daveluyville, situé au 362, rue Principale, aux heures normales d'ouverture;
4. Ce projet contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Donné à Daveluyville, ce 25 avril 2017.

Pauline Vrain
Greffière